

## INSCRIPTION DEFINITIVE EN 1<sup>ère</sup> année :

- B.T.S
- D.C.G
- C.P.E.C

### ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

#### DOCUMENTS À FOURNIR :

- La fiche de renseignements ci-jointe, entièrement complétée et signée
- La photocopie du livret de famille (en entier)
- La fiche infirmerie
- Le relevé de notes du baccalauréat
- PAI, PAP, notification MDPH
- Notification aménagement examens et concours

#### En plus

- pour ceux qui souhaitent être demi-pensionnaire
- La fiche d'inscription à la demi-pension et le chèque correspondant
  
- pour ceux qui souhaitent être interne-externé
- La fiche d'inscription interne-externé

#### IMPORTANT :

Dès que vous aurez transmis tous les documents énumérés ci-dessus, vous serez **Considéré (e) comme définitivement inscrit(e)**. **Aucun courrier ne vous sera adressé pour Confirmer l'inscription.**

#### BOURSE :

Les étudiants boursiers déposeront leur avis d'attribution conditionnelle ou définitive de bourse au Secrétariat de scolarité POST-BAC (P007).

Date et modalités de rentrée à consulter sur le site du lycée

[www.lycee-jules-lesven.org](http://www.lycee-jules-lesven.org)

Dossier **PAPIER (EXCLUSIVEMENT)** à retourner par **COURRIER**  
dans les meilleurs délais.

**Aucun dossier numérique (par mail) ne sera accepté.**

LYCEE Jules LESVEN Secrétariat post bac Bureau P007

BP 80157 - 34, rue Jules LESVEN

29803 BREST cedex 9 - Tél. : 02.98.43.56.00





**FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027**

**INSCRIPTION EN 1<sup>ème</sup> ANNEE  
BTS COMPTABILITE GESTION**

**Votre inscription au lycée sera définitive à la réception de cette fiche de renseignements dûment complétée et signée (sous réserve de l'obtention de votre baccalauréat)**

**ETUDIANT(E)**

**NOM :** ..... **Courriel (obligatoire et LISIBLE):** .....

**PRENOMS :** ..... @ .....

Sexe : F  M

Nationalité : .....

Né(e) le : ..... **Adresse personnelle (obligatoire):** .....

Pays : .....

Code département : ..... Code postal : .....

97 : DOM 98 : TOM 99 : Etranger

Commune : ..... Commune : .....

**Téléphone :** .....

SMS autorisés : OUI  NON  Boursier : OUI  NON

**REPRESENTANT LEGAL ET PERSONNE EN CHARGE DE L'ETUDIANT(E) OU  
PERSONNE A CONTACTER**

| REPRESENTANT LEGAL 1   | REPRESENTANT LEGAL2 (ou autre, précisez)   |
|--|--|
| Lien de parenté : .....  | Lien avec l'étudiant : .....   |
| Nom – Prénom : .....   | Nom – Prénom : .....   |
| Tél. (domicile) : .....  | Tél. (domicile) : .....  |
| Tél. (employeur) : .....   | Tél. (employeur) : .....   |
| Tél. (portable) : .....  | Tél. (portable) : .....  |
| Accepte les SMS : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>  | Accepte les SMS : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>  |
| Adresse : .....  | Adresse : .....  |
| Code postal : .....  | Code postal : .....  |
| Commune : .....  | Commune : .....  |
| Courriel ( <u>LISIBLE</u> et <u>OBLIGATOIRE</u> ) :<br>.....@.....   | Courriel ( <u>OBLIGATOIRE</u> ) :<br>.....@.....   |
| Autorise à communiquer son courriel à l'Association des Parents d'Elèves : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> | Autorise à communiquer son courriel à l'Association des Parents d'Elèves : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> |
| Nombre d'enfants à charge : .....  | Nombre d'enfants à charge : .....  |
| Profession : .....   | Profession : .....   |

## AUTRE PERSONNE A CONTACTER

Lien avec l'étudiant(e) : ..... Tél. (domicile) : .....  
Tél. (employeur) : .....  
Nom : ..... Tél. (portable) : .....  
Prénom : .....

## SITUATION ANNEE SCOLAIRE 2025 / 2026

Etablissement fréquenté : ..... Ville : ..... Département : .....  
.....  
Classe : ..... BAC Série : ..... BAC obtenu en : .....  
Vie active  Autre situation (précisez)  .....

## INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027

### B.T.S. COMPTABILITE GESTION – 1<sup>ère</sup> année (TS1C)

Langue vivante 1 : ..... langue vivante 2 : ..... *Engagement pour l'année !*  
(obligatoire) (facultative)

Bénéficie d'un dispositif d'Aménagement des Epreuves d'Examen et Concours (AEEC) OUI  NON

Fournir une copie de la notification

REGIME : Externe  Demi-Pensionnaire  Interne-externé

Cette fiche de renseignements doit être retournée au secrétariat postbac dans les meilleurs délais.

**La date et l'heure de rentrée des étudiants de BTS 1<sup>ère</sup> année  
sont à consulter sur le site internet du lycée**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur, disponible sur le site du lycée, qui vaut acceptation.

A....., le.....

Signature du représentant légal  
Si étudiant(e) mineur

Signature de l'étudiant(e)

Adresse du lycée : **LYCEE POLYVALENT Jules LESVEN** – BP 80157 – 34, rue Jules LESVEN  
29803 BREST cedex 9 – Tél : 02.98.43.56.00 –

[www.lycee-jules-lesven.org](http://www.lycee-jules-lesven.org)

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Classe 2026/2027: .....

Numéro de sécurité sociale : .....

Numéro de mutuelle : .....

Externe  Interne  Demi-pensionnaire

Etablissement d'origine : .....

Contre-indication à la prise de iodure de Potassium :  OUI  NON

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Veillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins deux numéros de téléphone :

1 - n° de téléphone du domicile : .....

2 - n° portable mère : ..... n° tél travail : .....

3 - n° portable père : ..... n° tél travail : .....

4 - Nom et téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement : .....

5 - Nom et téléphone du médecin traitant : .....

Si votre enfant est :

- Atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire,
- Susceptible de prendre un traitement d'urgence,
- Atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire, il va de son intérêt que ces informations soient renseignées,
- Antécédents médicaux et chirurgicaux (dates) :

.....  
Allergies éventuelles : .....

.....  
Traitement en cours (nom des médicaments) : .....

L'infirmier(e) appliquera les traitements prescrits par le médecin de famille seulement si les médicaments sont ACCOMPAGNÉS D'UNE PHOCOPIE DE L'ORDONNANCE. LES INTERNES DOIVENT IMPÉRATIVEMENT DÉPOSER LEUR TRAITEMENT À L'INFIRMERIE.

- Hospitalisation : .....

- Votre enfant bénéficie d'un aménagement particulier de sa scolarité :  OUI\*  NON

\*Voir détail au verso  PAI  PAP  PPS  AVS  matériel adapté

*Merci de contacter le médecin scolaire dès la rentrée pour mettre en place les aménagements.*

IMPORTANT : Date du dernier rappel de vaccin DTCOQ polio : .....

ROR date de la 1<sup>ère</sup> injection : ..... date de la 2<sup>ème</sup> : .....

Ne pas joindre de photocopie.

**RAPPEL:** En cas d'accident bénin ou maladie, il est de la responsabilité des parents de venir chercher et d'accompagner leur enfant mineur vers une structure de soins de leur choix. En cas d'accident grave ou urgence médicale, la décision de transport immédiat sera soumise à la responsabilité du centre 15.

Tout renseignement confidentiel complémentaire pourra être transmis sous pli cacheté à l'infirmerie de l'établissement que vous pouvez contacter du lundi au vendredi au 02 98 43 82 33.

Service médico-social : 02 98 80 88 24

**L'élève bénéficie-t-il d'un aménagement particulier de sa scolarité :**

- PAI (Plan d'Aménagement Individualisé)
- PAP (plan d'Accompagnement Personnalisé)
- PPS (Projet Personnel de Scolarisation)
- AVS–AESH (Assistant de Vie Scolaire – Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap)
- Matériel adapté : Précisez : .....

Autre(s) information(s) que vous jugez nécessaire :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Tout renseignement confidentiel complémentaire pourra être transmis sous pli cacheté à l'infirmerie de l'établissement que vous pouvez contacter du lundi au vendredi au 02 98 43 82 33.  
Service médico-social : 02 98 80 88 24**

**FICHE INSCRIPTION - VOLET GESTION - ELEVES INTERNES –  
INTERNES - EXTERNÉS**

**Elèves INTERNES (forfait repas + hébergement)  
ou INTERNES EXTERNÉS (forfait repas sans hébergement)**

Disponible sur le site du lycée : <https://www.lycee-jules-lesven.org/inscriptions-851-0-0-0.html>

Pour accéder au service de restauration, une carte magnétique sera donnée à votre enfant le jour de la rentrée scolaire. Elle est valable pour toute la scolarité de l'élève au lycée Jules Lesven.

Pour bénéficier du tarif restauration solidaire initié par la Région Bretagne, il est **INDISPENSABLE** de vous inscrire chaque année scolaire en ligne sur : [www.bretagne.bzh/tarification](http://www.bretagne.bzh/tarification)  
**A DEFAUT D'INSCRIPTION SUR LE SITE, LE TARIF MAXIMUM SERA APPLIQUÉ**

- Le tarif interne ou interne externé est forfaitaire et trimestriel.  
Interne (nuit + petit déjeuner + repas du midi et du soir)  
Interne-Externé (petit déjeuner + repas du midi et du soir pas de nuit) pour Post BAC uniquement.
- Les factures sont remises aux familles aux périodes suivantes :  
OCTOBRE pour le premier trimestre / FEVRIER pour le deuxième / MAI pour le troisième

**TROIS MODALITES DE PAIEMENT** vous sont proposées

- 1) **Chèque** : dès réception de la facture.  
*Le chèque doit être libellé au nom de l'Agent comptable du Lycée Jules Lesven.*
- 2) **Virement bancaire**
- 3) **Paiement en ligne par télépaiement** en accédant sur  
<https://educonnect.education.gouv.fr>

**LE PAIEMENT PAR PRELEVEMENT N'EST PAS POSSIBLE**

**FICHE D'INSCRIPTION INTERNE OU INTERNE EXTERNÉ  
SERVICE DE RESTAURATION DE LA CITE SCOLAIRE DE KERICHEN ANNEE 2025/2026**

Nom et Prénom du parent responsable financier :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

NOM et PRENOM de l'élève :

Date de naissance :

| Qualité   | Mettre 1 croix<br>selon la qualité<br>choisie | Documents à transmettre |
|---|---|-------------------------|
| <b>INTERNE</b><br>(repas + nuit)                            | <input type="checkbox"/>                      | Fiche d'inscription     |
| <b>INTERNE EXTERNÉ</b><br>(petit-déjeuner, déjeuner, dîner) | <input type="checkbox"/>                      |                         |

## Elèves DEMI-PENSIONNAIRES (repas le midi uniquement)

Disponible sur le site du lycée : <https://www.lycee-jules-lesven.org/inscriptions-851-0-0-0.html>

Pour accéder au service de restauration, il est nécessaire de posséder une carte magnétique.

**Principes :**

- la première carte est gratuite (en cas de perte voir plus bas) - **elle est valable pour toute la scolarité de l'élève au lycée Jules Lesven.**

- Pour permettre au service gestion, de créditer les cartes restauration pour la rentrée, **veuillez joindre un chèque de 86 € au dossier d'inscription** (préciser le nom et prénom de l'élève au dos du chèque).

Pour pouvoir déjeuner au self, la carte doit être créditée. A chaque passage, la carte est débitée du prix d'un repas.

- L'élève doit suivre son crédit (1 borne interactive est à leur disposition au bâtiment C - RDC) et créditer son compte à l'avance.
- En cas de perte ou de destruction de sa carte, l'élève rachète une nouvelle carte (3,00 euros). Le solde de l'ancienne carte est transféré sur la nouvelle.
- En cas d'oubli de sa carte, l'élève peut obtenir un ticket code-barre de remplacement de la carte restauration à la borne interactive à leur disposition au bâtiment C - RDC

Pour bénéficier du tarif restauration solidaire initié par la Région Bretagne, il est **INDISPENSABLE** de vous inscrire **chaque année scolaire** en ligne sur : [www.bretagne.bzh/tarification](http://www.bretagne.bzh/tarification)  
**A DEFAUT D'INSCRIPTION SUR LE SITE, LE TARIF MAXIMUM SERA APPLIQUÉ**

Pour créditer la carte restauration, 4 modalités de paiement vous sont proposées :

- 1) Chèque : à la borne interactive\*, à libeller au nom de l'Agent comptable du Lycée Lesven
- 2) Carte bancaire : à la borne interactive\* uniquement
- 3) Espèces : à la borne interactive\* (pièces non acceptées)
- 4) Paiement en ligne en créant un compte turboself sur le site du lycée Jules Lesven : <https://www.lycee-jules-lesven.org/paiement-en-ligne-de-repas-877-0-0-0.html>

**LE PAIEMENT PAR PRELEVEMENT N'EST PAS POSSIBLE**

\*Borne interactive dans le hall du bâtiment C- RDC.

### FICHE D'INSCRIPTION DEMI-PENSIONNAIRE SERVICE DE RESTAURATION DE LA CITE SCOLAIRE DE KERICHEN ANNEE 2025/2026

Nom et Prénom du parent responsable financier :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

NOM et PRENOM de l'élève :

Date de naissance :

| Qualité             | Documents à transmettre  |
|---------------------|--|
| DEMI - PENSIONNAIRE | Fiche d'inscription<br>Un chèque de 86€ pour créditer la carte pour la rentrée<br>Noter au dos du chèque <b>NOM, Prénom de l'élève</b> |



## RESTAURATION - HÉBERGEMENT

# *Inscription tarification*

---

**Inscrivez-vous dès le 1<sup>er</sup> juin  
pour bénéficier de tarifs adaptés à vos ressources !**

### DES TARIFS ACCESSIBLES ET SOLIDAIRES

Responsable de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement des élèves dans les lycées publics, la Région Bretagne s'engage et met tout en œuvre pour que les jeunes Breton-ne-s réussissent leurs années lycée.

En 2022, pour plus de solidarité entre les lycées et les familles et pour favoriser le bien-manger, elle a fait évoluer ses tarifs de restauration et d'hébergement.

Depuis, les élèves des 116 lycées publics de Bretagne bénéficient d'une tarification :

#### > **Accessible**

En prenant à sa charge en moyenne 5,15 € par repas selon le quotient familial, la Région propose un repas complet et équilibré à partir de 2,70 € aux familles.

#### > **Solidaire**

8 tranches tarifaires basées sur le quotient familial pour une plus juste contribution des familles.

#### > **Harmonisée**

Des tarifs identiques dans les 116 établissements pour une égalité d'accès au service public sur l'ensemble du territoire.

## COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE TARIFICATION ?

Rendez-vous dès le 1<sup>er</sup> juin 2026 sur :

**[bretagne.bzh/tarifcation](https://bretagne.bzh/tarifcation)**

pour inscrire votre enfant lycéen·ne, étudiant·e ou apprenti·e.



### QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les familles dont l'un des enfants est :

- Lycéen, apprenti ou étudiant dans un lycée public breton
- Élève dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) breton

### QUI DOIT S'INSCRIRE SUR LE PORTAIL DE LA TARIFICATION ?

- **Le parent responsable des frais scolaires**, c'est-à-dire celui qui règle les factures de restauration et d'hébergement (y compris pour les étudiants, sauf s'ils ont des revenus propres qu'ils déclarent aux services fiscaux)
- **Le parent allocataire CAF ou MSA**, si la famille bénéficie (ou a déjà bénéficié) de droits (allocations, aides, etc.).

S'il ne s'agit pas de la même personne, des justificatifs seront à transmettre.

Le parent allocataire devra s'enregistrer avec ses nom, prénom, date et lieu de naissance permettant la récupération automatique des données CAF ou MSA.

Le calcul de la tranche tarifaire se fait à partir du quotient familial de la CAF ou de la MSA. Si vous n'êtes pas allocataire, et après vérification par les services instructeurs, ce seront les éléments du dernier avis d'imposition que seront pris en compte pour le calcul.

Vous avez une situation particulière (mineur ou majeur isolé, étudiant étranger, jeune pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, etc.) ? Des pièces justificatives vous seront demandées pour instruction.

### VOUS NE SOUHAITEZ PAS COMMUNIQUER VOS REVENUS ?

Vous avez le choix d'effectuer une demande en refusant de communiquer vos revenus. Dans ce cas, la tranche maximale vous sera affectée.

## LES ÉTAPES DE VOTRE INSCRIPTION

1. Connectez-vous sur [bretagne.bzh/tarifcation](https://bretagne.bzh/tarifcation) à partir du **01 juin 2026**
2. Cliquez sur "S'inscrire aux tarifs"
3. Suivez les instructions
4. Validez votre inscription.
5. À l'issue du parcours, vous recevrez un message de confirmation avec votre tranche provisoire.

**Sans inscription avant le 27 septembre 2026,  
le tarif le plus élevé s'applique.**

**BESOIN  
D'AIDE**



En cas de difficulté lors de l'inscription, vous pouvez contacter le Centre de Relation Usagers de la Région Bretagne au **02 23 20 60 00** ou par mail à l'adresse [tarifcation.lycee@bretagne.bzh](mailto:tarifcation.lycee@bretagne.bzh)

### Tarif repas

#### RESTAURATION 2026/2027

| VOTRE QUOTIENT FAMILIAL | VOTRE TRANCHE | à la prestation <sup>1</sup> |                        |
|-------------------------|---------------|------------------------------|------------------------|
|                         |               | PART RÉGION/<br>FAMILLE      | RESTE À CHARGE FAMILLE |
| 500 ou moins            | 1 / A         |                              | 3 €                    |
| de 501 à 700            | 2 / B         |                              | 3,15 €                 |
| de 701 à 900            | 3 / C         |                              | 3,45 €                 |
| de 901 à 1100           | 4 / D         |                              | 3,80 €                 |
| de 1101 à 1500          | 5 / E         |                              | 4,20 €                 |
| de 1501 à 1700          | 6 / F         |                              | 4,50 €                 |
| de 1701 à 2000          | 7 / G         |                              | 4,85 €                 |
| 2001 et plus            | 8 / H         |                              | 5,10 €                 |

1. Repas facturé lors du passage effectif au self

### Tarif journalier\*

#### HÉBERGEMENT 2026/2027

| VOTRE QUOTIENT FAMILIAL | VOTRE TRANCHE | pré-bac                 |                        | post-bac                |                        |
|-------------------------|---------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|
|                         |               | PART RÉGION/<br>FAMILLE | RESTE À CHARGE FAMILLE | PART RÉGION/<br>FAMILLE | RESTE À CHARGE FAMILLE |
| 500 ou moins            | 1 / A         |                         | 7,80 €                 |                         | 10,40 €                |
| de 501 à 700            | 2 / B         |                         | 8,40 €                 |                         | 11,20 €                |
| de 701 à 900            | 3 / C         |                         | 9,30 €                 |                         | 12,30 €                |
| de 901 à 1100           | 4 / D         |                         | 10,20 €                |                         | 13,40 €                |
| de 1101 à 1500          | 5 / E         |                         | 11,50 €                |                         | 14,80 €                |
| de 1501 à 1700          | 6 / F         |                         | 12,40 €                |                         | 15,90 €                |
| de 1701 à 2000          | 7 / G         |                         | 13,30 €                |                         | 17 €                   |
| 2001 et plus            | 8 / H         |                         | 14,20 €                |                         | 18,10 €                |

2. Tarif journalier correspondant à 2 repas + 1 nuitée avec petit-déjeuner

Le tarif du repas occasionnel est de 5,10 €, y compris pour les élèves externes.



**LOÏC CHESNAIS-GIRARD**

Président de la Région Bretagne  
Prezidant Rannvro Breizh  
Perzident de la Rejion Bertègn

*« Accompagner  
les jeunes dans  
leurs années  
lycées et les aider  
à construire leur avenir,  
voilà nos priorités. »*

---

Rendez-vous sur :  
**[bretagne.bzh/tarifcation](http://bretagne.bzh/tarifcation)**



**POUR VOUS,  
AVEC VOUS,  
PARTOUT.**

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

